



Poursuivre notre engagement

PROGRAMME DES ANCIENS

INTRODUCTION

Le Programme des anciens aide la CCSN à tirer parti des connaissances et de l'expertise technique uniques que de nombreux employés de la CCSN à la retraite ont développées au fil des années. Les anciens reviennent habituellement pour entreprendre des projets à court terme ou pour faciliter le transfert de connaissances grâce au mentorat ou au coaching d'autres employés. En même temps, les retraités de la CCSN ont l'occasion de continuer de mettre à profit leurs compétences professionnelles au cours de leurs premières années de retraite, de façon flexible et adaptée à leur situation personnelle.

ÉLÉMENTS DE BASE DU PROGRAMME

N'importe quel ancien employé de la CCSN qui est actuellement retraité est admissible dans le cadre du Programme des anciens. L'objectif du Programme consiste à permettre aux gestionnaires chargés de l'embauche de retenir les services de retraités qui possèdent certaines compétences spécialisées, certaines connaissances techniques ou une mémoire importante de l'organisation. Cela leur donne l'occasion de transmettre leurs connaissances par le biais du mentorat ou du coaching. Ces personnes peuvent aussi être embauchées lors de périodes où la charge de travail est élevée, pour combler une absence imprévue ou pour entreprendre des projets à court terme. Le Programme comprend un processus pour identifier les employés intéressés à participer à titre d'anciens et pour aider les gestionnaires à choisir ces personnes en fonction des besoins. La Direction des ressources humaines est responsable de la mise en œuvre du Programme, y compris la tenue à jour du répertoire.

nuclearsafety.gc.ca
suretenucleaire.gc.ca

PROCÉDURES

Les employés de la CCSN à la retraite intéressés à continuer de travailler dans leur domaine d'expertise devraient s'inscrire au répertoire des anciens qui est disponible sous la section « Perspectives d'emploi » de notre [page web Carrière à la CCSN](#). Le répertoire inclut des détails concernant les intérêts, les préférences et les qualifications des personnes inscrites. Selon la situation, le répertoire est utilisé afin d'embaucher des anciens comme employé ou comme consultant.

La cote de sécurité (s'il y a lieu) de la personne qui s'inscrit au répertoire devra demeurer active.

Les gestionnaires ne sont pas obligés d'utiliser le répertoire des anciens, et l'inclusion dans le répertoire ne garantit pas non plus un emploi ou une priorité d'embauche aux personnes inscrites.

Les gestionnaires qui identifient un besoin pour un certain ensemble de compétences peuvent demander une recherche dans le répertoire et la présentation de candidats qui sera soumise à leur examen. Compte tenu de la nature du Programme, les gestionnaires peuvent également demander la recommandation de toute personne particulière d'intérêt.

Comme ce programme n'a pas pour but de combler des postes permanents ou continus, l'embauche se fait « selon les besoins », pour une période spécifique.

Les demandes de prolongation sous le Programme des anciens font l'objet d'un examen par la Direction des ressources humaines.